

En 2020, rien ne change pour vos PMC !

Vous avez entendu parler du Nouveau Sac Bleu et vous ne savez plus quoi mettre dans votre sac PMC ? Vous trouverez ici toutes les réponses à vos questions !

Le Nouveau Sac Bleu c'est quoi ?

Un Nouveau sac qui permet de collecter beaucoup plus d'emballages plastiques qu'auparavant tels que les pots de yaourt, les barquettes, les ravers, les films et sachets en plastique, etc.

Rien ne change en 2020 dans les communes Hygea

Ce nouveau sac est en train d'être mis en place dans plusieurs communes en Wallonie mais au sein de la zone Hygea, il faudra encore attendre un petit peu. En effet, pour collecter ces déchets supplémentaires, Hygea doit pouvoir les acheminer ensuite vers un centre de tri adapté. Ce nouveau centre est en construction et ne sera pas prêt avant 2021.

Encore un peu de patience donc...

Vous en serez informé bien à temps et personnellement.

Une exception : la commune de Frameries

En 2016, Hygea et la commune de Frameries se sont lancées dans un projet pilote mené par Fost Plus visant à tester différents scénarios de collectes permettant de recycler un plus grand nombre de déchets plastiques et d'alléger le sac d'ordures ménagères. Les habitants de Frameries ont ainsi vu le sac bleu « PMC » laisser la place au sac mauve « P⁺MC » qui peut accueillir les mêmes déchets que le Nouveau Sac Bleu. En attendant l'arrivée de ce dernier dans la zone Hygea, le projet pilote se poursuit à Frameries.

A l'exception de la commune de Frameries, les règles de tri en vigueur pour les PMC restent donc d'application dans l'ensemble des communes Hygea.

Petit rappel de ce que vous pouvez mettre dans votre sac bleu PMC.

Petit rappel de ce que le citoyen peut mettre dans son sac bleu PMC.

Le sac bleu PMC ne peut contenir que les bouteilles et flacons en Plastique, les emballages Métalliques et les Cartons à boissons.

- **Bouteilles et flacons en plastique** : bouteilles de boissons ou de crèmes, flacons d'adoucissants, de produits d'entretien, de gels douche.



- **Emballages métalliques** : boîtes de conserve, canettes, aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques, capsules de bouteilles.



- **Cartons à boissons** : briques de boissons, berlingots, etc.



- **A ne pas perdre de vue**

Les pots de yaourt ainsi que les raviers, barquettes en frigolite ou en plastique se jettent dans les ordures ménagères (poubelle de déchets résiduels).

Les films et sacs plastiques propres se rapportent au recyparc ; sales, ils se jettent dans les ordures ménagères.

Plus d'infos ?

> www.fostplus.be/fr/trier-recycler/tout-sur-le-tri/regles-de-tri-pmc

> www.hygea.be